

SIMPLE CHRONIQUE D'UN VILLAGE... SANS HISTOIRE

ALLARMONT en FRANCE

(1793-1814)

II^e PARTIE

En mars 1793, la Convention Nationale française décrète que la Principauté de Salm-Salm fait partie de la République. Allarmont devient une commune du département des Vosges. En avril, avec les communes du haut de la Vallée, de Celles à Raon-sur-Plaine, elle entre dans le 10^e District du département dont le chef-lieu est Senones. En juin le district est divisé en cinq cantons. Allarmont deviendra pour quelques années chef-lieu de canton et ne sera rattaché au canton de Raon-l'Etape qu'en 1803 (voir en Annexe une note précisant les étapes de la laborieuse réorganisation administrative du territoire de Salm entre 1793 et 1803 — Annexe II).

Depuis plus d'un siècle, le Val d'Allarmont était en relations étroites avec la Lorraine, devenue française en 1766. Ses habitants, même vivant sous un régime différent, étaient soumis pratiquement aux mêmes lois que les Lorrains dont ils partageaient la langue, la religion et les coutumes. On est en droit de penser que le changement de régime politique n'a pas affecté le mode de vie des habitants du village... qui par la suite auront à s'accommoder en moins de 50 ans, de cinq régimes successifs et d'un plus grand nombre encore de constitutions !

Ce qui va être important pour eux, même s'ils ne s'en sont pas aperçu immédiatement, c'est qu'ils sont devenus, du jour au lendemain, des citoyens d'un état moderne qui s'était constitué à côté d'eux... mais sans leur concours.

Ils étaient des sujets dans une Principauté indépendante dans laquelle persistaient bien des traces du régime féodal, et il leur faut entrer maintenant dans le cadre législatif et administratif de la nation française. Ce qui est remarquable,